

Public

Sont admis à postuler les Professionnels et étudiants de la santé et du social (médecins, internes en médecine, éducateurs spécialisés, pairs aidants professionnels, infirmiers, psychologues, ergothérapeutes, assistantes sociales, cadres de santé,...) ; les directions d'établissements de santé ou d'établissements médico-sociaux ; les techniciens qualifiés amenés à s'investir dans le champ de la santé et de la biodiversité.

Autres catégories socio-professionnelles : sous réserve de l'accord du comité pédagogique.

Objectifs

- **Contribuer au développement des jardins de soin dans les établissements sanitaires et médico-sociaux,**
- **Sensibiliser à l'hortithérapie, à la zoothérapie comme interventions non médicamenteuses complémentaires,**
- **Développer des jardins de santé dans la communauté.**

Programme de formation

Module 1

Du jardin de santé au territoire : une approche transversale au service du soin et de l'environnement.

Module 2

Prendre soin par la relation à la nature : bien vivre et bien vieillir dans les meilleures conditions sociales et environnementales.

Module 3

Prendre soin par la relation à la nature : jardins thérapeutiques, hortithérapie et écothérapies, l'expérience d'un jardin de soin en santé mentale.

Module 4

Partage d'expériences : les jardins du réseau. Projets de mémoire des étudiants.

Module 5

Prendre soin par la relation à la nature : pour un impact durable sur les métiers et les organisations.

Module 6

Présentation orale argumentée des travaux de mémoire des étudiants.

Présence de l'ensemble de l'équipe du jury d'examen.

Durée totale de la formation : 125 heures

Validation

Mémoire portant sur la mise en place d'un projet de thérapies par la relation à la nature (jardin de soin, jardin de santé, hortithérapie, écothérapie).

Revue de littérature sur un sujet précis du domaine pouvant aboutir à une publication faisant avancer la cause.

Projet/programme/action de formation.

Projet/programme innovant dans le domaine : entre 20 et 50 pages avec la biblio et annexes.

Soutenance orale à l'ensemble des participants de la session : question/débat (jury final du groupe pédagogique).

Assiduité aux cours **obligatoire**.

Équipe pédagogique

Pr Catherine Massoubre – PU-PH de psychiatrie

Dr. Romain Pommier, coordonateur – psychiatre et praticien hospitalier

André Simonnet – co-directeur de Danaecare

Dr. Julia Gudfin – co-directrice DanaeCare et docteur en droit de l'environnement

Titouan Delage – urbiculteur en EHPAD

Dr. France Criou – médecin et paysagiste

Aude Joubert et Blandine Cherrier – cadres de santé

Letizia Castellazzi – interne en psychiatrie

Calendrier prévisionnel

Les enseignements se dérouleront à la Faculté de médecine de Saint-Étienne.

M1 – mars

M2 – avril

M3 – mai

M4 – juin

M5 – septembre

M6 – octobre

Tarifs

(L'université n'est pas assujettie à la TVA)

FORMATION CONTINUE

- Prise en charge individuelle ou par un tiers : 1650 euros

FORMATION INITIALE

- Inscription principale (déjà inscrit dans une autre université) : 1650 Euros
- Inscription secondaire (déjà inscrit à l'Université Jean Monnet) : 950 Euros

Prérequis

Obligatoires :

Bac +3

Admission sur dossier

Conditions d'admission :

Admission sur dossier de candidature : CV, lettre de motivation et copie du dernier diplôme.

Dossier de candidature à envoyer avant le 1^{er} septembre par mail : fcsante-mixte@univ-st-etienne.fr

Contacts

Service Formation Continue

Tél : 04 77 42 14 68 ou 00

fcsante-mixte@univ-st-etienne.fr

Organisme de formation référencé Qualiopi – N° d'activité : 82 42 P00 242